

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél: 01.44.83.65.55

E-mail: contact@fo-fonctionnaires.fr Site: http://www.fo-fonctionnaires.fr

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Retraites: rapport Delevoye**

## Les fonctionnaires comme les salariés du privé : TOUS perdants!

Quels que soient la propagande et le talent du rapporteur Jean Paul Delevoye, le système de retraite universel par points transforme totalement le paysage de la retraite en France pour le public comme pour le privé.

Finie la promesse, pour les fonctionnaires, d'obtenir au terme d'une carrière complète, 75% du traitement brut des 6 derniers mois, qui était un calcul cohérent avec le principe de carrière et l'ascendance des rémunérations.

Malgré la volonté de prendre en compte les primes et indemnités dans le calcul de la pension (pour les seuls agents qui en bénéficient), plus personne ne pourra garantir un montant de pension car la valeur de service du point ne sera pas connue à l'avance. Elle fluctuera en fonction de l'état de l'emploi, de la croissance, de la dépense publique et de l'espérance de vie.

Le prétexte de l'équilibre financier du système de retraite est un leurre, personne ne peut prédire ce que seront l'économie ou la démographie françaises dans 10, 20 ou 50 ans. L'objectif réel et immédiat : réduire la dépense publique pour satisfaire les objectifs monétaires imposés par l'Europe.

Pour ceux qui douteraient de cette volonté du gouvernement, les années de gel de la valeur du point d'indice, les milliers de postes supprimés, la réinstauration du jour de carence, etc., sont là pour en témoigner. Le niveau des pensions baissera! La commande de l'OCDE est de ramener le taux de remplacement à 50% du salaire de référence quand il est théoriquement à 70% aujourd'hui.

L'idée serait d'inciter à rechercher le complément avec l'épargne individuelle par capitalisation assurance vie ou fonds de pension.

Les outils pour y parvenir sont prévus dans le rapport : la mise en place de l'âge pivot (ou âge d'équilibre) à 64 ans pour ne pas subir de décote temporaire comme cela a été mis en place au sein de l'ARRCO AGIRC. Cette pénalité va « obliger » les agents à poursuivre leur carrière après 62 ans pour bénéficier d'un taux plein. N'oublions pas que l'espérance de vie moyenne en bonne santé est de 63 ans, en France.

Concernant le service actif, en annonçant que seulement 20% des effectifs de la fonction publique conserveront celui-ci, il est évident que les 80% restants qui devraient passer sous le C2P (Compte Professionnel de Prévention) seront les grands perdants. Ce ne sera plus le corps qui sera dans sa totalité soumis à des conditions pénibles, mais les salariés, au cas par cas, en fonction de leur exposition à un risque. Conclusion des milliers de perdants.

De même, pour les pensions de réversion dont l'automaticité de réversion à hauteur de 50% serait supprimée. Le nouveau système prendrait en compte l'ensemble des revenus du foyer pour en assurer le maintien à 70%. Exemple type, dans le couple, Madame X perçoit 1500 de pension par mois et Monsieur X perçoit 1500 euros. L'ensemble des revenus correspond à 3000 euros. 70% de 3000 euros = 2100 euros. Si Monsieur X décède, madame ne percevra que 600 euros alors qu'aujourd'hui elle percevrait 750 euros. Soit 150 euros de moins par mois, et 1800 euros de moins par an : la double peine !!!

La FGF-FO rappelle sa totale opposition à ce projet de système universel en points, et à la fusion des 42 régimes. Elle revendique le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires et l'inscription des pensions des fonctionnaires d'Etat au grand livre de la dette publique.

Elle mettra tout en œuvre pour faire échouer le projet de loi et invite toutes ses structures à préparer le rapport de force nécessaire jusqu'au retrait de cette réforme. C'est dans ce sens qu'elle sera présente au rassemblement national organisé par la Confédération F0 le 21 septembre 2019!